

# FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LES HANDICAPS

## FICHE D'INSCRIPTION

**TITRE DU FILM** : .....

RÉALISATEUR (TRICE) (S) :

NOM : .....

PRENOM : .....

PAYS DE PRODUCTION : .....

ANNÉE DE CRÉATION : .....

DUREE : .....

SYNOPSIS EN FRANÇAIS (de préférence) OU EN ANGLAIS :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

FORMAT DE CAPTATION : .....

FORMAT DE PROJECTION : .....

LANGUE D'ORIGINE DU FILM :

.....

SOUS-TITRAGE ? (Cocher les cases correspondantes)

En français OUI  NON

En anglais OUI  NON

Pour les sourds et malentendants OUI  NON

AUDIO-DESCRIPTION ? (Cocher la case correspondante) OUI  NON

### **GENRE** :

#### • **COMPÉTITION COURTS MÉTRAGES :**

Film de fiction

Film documentaire

3e ange (bizarre, étrange,  
indéfinissable)

Film jeunesse

#### • **COMPÉTITION LONGS MÉTRAGES**

Film de fiction

Film documentaire

NOM DE LA SOCIÉTÉ DE PRODUCTION : .....

ADRESSE (DE LA PRODUCTION OU PERSONNELLE) : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

PAYS.....

TELEPHONE : .....

MAIL : .....

E-

**Les films doivent être impérativement inscrits par l'un des ayants droit du film (réalisateurs, producteurs, distributeurs).**

**Je prends acte qu'aucune contrepartie financière ne pourra être réclamée aux organisateurs du FIFH pour la diffusion du film (inscrit ci-dessus) et sa participation au festival.**

DATE :

NOM et FONCTION :

TAMPON ET SIGNATURE DU RESPONSABLE:

# FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LES HANDICAPS

## RÈGLEMENT

### ARTICLE 1 : Définition

Le Festival International du Film sur les Handicaps (FIFH) est constitué de sélections de courts métrages et de longs métrages (films de fiction et documentaires).

Ce festival est organisé par l'association du *Festival International du Film sur le Handicap* fondée et dirigée par Katia Martin-Maresco.

Le Festival International du Film sur les Handicaps est consacré aux rencontres entre les spectateurs et les professionnels et passionnés du cinéma et de la culture, associations, entreprises, fondations, etc., sur le thème de la différence et du handicap sous toutes ses formes.

En effet, si la première image qui vient à l'esprit quand on parle de handicap, c'est le fauteuil roulant, c'est-à-dire le handicap physique lourd, nous souhaitons voir évoquer aussi bien des cas de handicaps invisibles, depuis la dyslexie ou le bégaiement jusqu'à l'autisme ou l'Alzheimer...

Par ailleurs, nous ne tenons pas à des films à thèse : un handicap peut être présent dans un drame ou une comédie comme une réalité parmi d'autres sans être LE problème, le sujet du film.

### ARTICLE 2 : Édition #5

Le Festival International du Film sur les Handicaps se déroulera à Lyon du **4 au 9 février 2022**

### ARTICLE 3 : Conditions d'inscription à respecter

- ✓ **Les films doivent être impérativement inscrits par l'un des ayants droit du film (réalisateurs, producteurs, distributeurs).**
- ✓ **Aucune contrepartie financière ne pourra être réclamée aux organisateurs du FIFH pour la diffusion du film et sa participation au Festival.**
- ✓ Seuls les films réalisés **entre 2019 et 2021** pourront être soumis.
- ✓ **Aucun film ayant déjà été proposé au Festival International du Film sur les Handicaps ne sera retenu.**
- ✓ Seuls les films réalisés par des équipes professionnelles peuvent participer au Festival International du Film sur les Handicaps. Aucun film amateur n'est accepté.
- ✓ Les films inédits n'ayant jamais été diffusés y compris sur Internet et dont ce serait la première participation à un festival seront privilégiés.
- ✓ Pour les courts métrages et longs métrages français soumis au comité de sélection, le sous-titrage n'est pas indispensable. Ce sous-titrage sera exigé si les films sont ensuite sélectionnés pour la compétition.

- ✓ Les courts métrages et longs métrages dont la langue originale n'est pas le français doivent impérativement être soumis au comité de sélection en version sous-titrée anglaise (ou française si elle existe). La même chose sera demandée pour tous les films sélectionnés, c'est-à-dire retenus pour la compétition.
- ✓ Les courts métrages proposés en compétition FICTION ne devront pas avoir une durée supérieure à 6 minutes (hors génériques).
- ✓ Les courts métrages proposés en compétition DOCUMENTAIRE ne devront pas avoir une durée supérieure à 15 minutes (hors génériques).
- ✓ Les courts métrages proposés en compétition 3<sup>e</sup> ANGE (bizarre, étrange, indéfinissable) ne devront pas avoir une durée supérieure à 15 minutes (hors génériques).
- ✓ Les longs métrages proposés en compétition devront avoir une durée comprise entre 52 mn et 120 mn

#### **ARTICLE 4 : Inscriptions**

**Pour les longs métrages comme pour les courts métrages, les inscriptions sont ouvertes du :**

**4 mars au 31 mai 2021 inclus**

**Vous pouvez vous inscrire pour soumettre votre film au comité de sélection :**

- ✓ Sur le site de « Shortfilmdepot » <https://www.shortfilmdepot.com/>

Ou

- ✓ Par mail à [contact@fifh.eu](mailto:contact@fifh.eu) en renvoyant impérativement la fiche d'inscription et le règlement complétés et signés ainsi qu'un lien pour visionner ou télécharger votre film.

La compétition est ouverte à tous les pays.

#### **ARTICLE 5 : Comité de sélection**

Un comité de sélection visionnera les œuvres des candidats afin d'établir la sélection officielle. La liste des films sélectionnés sera communiquée sur le site du Festival après que les participants aient été prévenus par mail.

***La direction artistique du festival décide souverainement de la sélection et des sections dans lesquelles les films seront programmés.***

## ARTICLE 6 : Les différentes sélections

Les films sélectionnés pour le Festival International du Film sur les Handicaps seront classés dans une des rubriques suivantes :

- ✓ Courts métrages documentaires
- ✓ Courts métrages de fiction
- ✓ Courts métrages jeunesse
- ✓ Courts métrages « 3<sup>e</sup> Ange » (bizarre, étrange, indéfinissable).
  
- ✓ Longs métrages documentaires
- ✓ Longs métrages de fiction

## ARTICLE 7 : Films retenus en compétition

### Sous-titrages :

#### Une fois retenus en compétition :

- ✓ **Les films (courts et longs métrages) en langue française** devront impérativement être fournis en version sous-titrée française.
- ✓ **Les films (courts et longs métrages) dont la langue originale n'est pas le français** devront impérativement être fournis en version sous-titrée anglaise (ou française si elle existe).

#### Les participants retenus pour la compétition devront impérativement fournir :

- 1) Le fichier .mov de leurs films en version originale sous-titrée en anglais quelle que soit la langue originale (y compris l'anglais).
  - 2) Le fichier .mov de leurs films en version originale sans sous-titrage + un fichier « srt » ou « text » des dialogues en anglais avec le time code.
  - 3) Si une version sous-titrée en français est déjà réalisée, elle devra nous être fournie en priorité.
- Les candidats qui possèdent une version en audio-description de leur film pourront la transmettre également
  - Tous les films retenus en compétition ne devront pas être visibles dans leur intégralité sur internet (facebook, you tube, viméo, etc.) trois mois avant le début du Festival et pendant toute sa durée.

### Support :

- Pour les films **sélectionnés**, les candidats devront renvoyer leur film au format MOV HD 1280x720 ou 1920x1080 et DCP (pour les longs métrages). Ce renvoi devra se faire dans les 30 jours à compter de la date de réponse du comité de sélection. Le non-respect de ce délai entraînerait le retrait du film de la sélection.

Les candidats **sélectionnés** devront aussi retourner par courrier : la fiche d'inscription complétée et signée, le règlement signé, une copie du film en haute qualité sur une clé usb ou via un lien dématérialisé.

Le tout est à envoyer à l'adresse suivante :

Festival International du Film sur les Handicaps  
Le Panoramique B2  
810 avenue de Maurin  
34000 Montpellier

NB1 : Un même réalisateur peut proposer plusieurs films. Dans ce cas, une fiche d'inscription distincte par film est toutefois demandée.

NB2 : Les frais postaux sont à la charge du candidat.

### **ARTICLE 8 : Jury et Prix**

Le jury sera composé de professionnels du cinéma, de la culture, de l'audiovisuel et de la presse, invités par le Festival International du Film sur les Handicaps.

Les prix suivants seront décernés :

- Prix du meilleur court métrage documentaire
- Prix du meilleur court métrage de fiction
- Prix du meilleur court métrage jeunesse
- Prix du meilleur court métrage 3<sup>e</sup> Ange
  
- Prix du meilleur long métrage fiction
- Prix du meilleur long métrage documentaire
  
- Prix spécial Pascal Duquenne  
(Prix décerné par l'acteur pour un long métrage de son choix)

### **ARTICLE 9 : Droits**

**Les candidats retenus cèdent à l'association du Festival International du Film sur le Handicap, sans contrepartie, le droit de diffuser les films sélectionnés pour le jury, pour la presse, ainsi que pour les projections destinées au public pendant toute la durée du festival en février 2022.**

Indépendamment de la compétition, les films inscrits pourront également être sélectionnés par la direction du Festival pour intégrer les sélections de films proposées lors des projections publiques dans différentes villes en France en lien avec les événements du « Tour Festival ».

Dans ce cas précis, une autorisation de diffusion et un accord sera négocié au préalable avec les ayants droits des films concernés.

Certains films sélectionnés par le FIFH feront partie d'un programme proposé aux festivals partenaires en vue d'y être diffusés. Les films choisis par le FIFH pour intégrer ce programme feront l'objet d'une convention spécifique qui sera établie à part entre le FIFH et les ayants droits après concertation.

Les participants garantissent disposer des droits de toutes natures relatifs au film, à tous les éléments et aux clichés photographiques qu'il aura adressés et garantit l'Association contre tout recours de tiers à ce sujet.

L'Association du Festival International du Film sur le Handicap décline toute responsabilité en cas d'emprunt par des tiers d'images ou de musiques des films sélectionnés.

Tout matériel envoyé (exception faite des DCP) ne sera pas restitué et sera conservé dans les archives du FIFH.

L'Association du Festival International du Film sur le Handicap est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

Toute candidature à l'édition du Festival International du Film sur les Handicaps, implique l'acceptation du présent règlement.

Date :

Nom et fonction :

Tampon/signature du responsable :